



**COMITE SYNDICAL DU PETR VIDOURLE CAMARGUE**  
**Compte rendu de la réunion du 16 septembre 2020**  
**à Aimargues**

**Séance du 16 septembre 2020**

**Date de convocation : 7 septembre 2020**

**Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative**

**Membres présents : 55 (37 titulaires, 18 suppléants)**

**Membres votants présents : 37 titulaires / 2 suppléants**

**Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 3 (dont 1 délivrée à un titulaire)**

**Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0**

**Procuration non retenue : 0**

**Nombre total de voix : 40**

**Le quorum est atteint : 39/44 présents à l'ouverture de la séance.**

**L'an deux mille vingt, le 16 septembre, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.**

**Présents :**

**Titulaires avec voix délibérative :**

Robert Crauste, Olivier Penin, Lucien Vigouroux, Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Régis Vianet, Marielle Népoty, Josiane Rosier-Dufond, Katy Guyot, Bruno Pascal, Annick Chopard, André Brundu, Mylène Cayzac, Jérémy Pérédès, Joël Téna, Jean-Paul Géraud, Cyril Périsset, Magali Pradeille, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Julien Cohen-Solal, Patrick Bénézèch, Michel Chambellan, Thierry Agnel, Pascale Fortunat-Deschamps, Agnès Nectoux, Jacky Rey, Agnès Roy, Pierre Martinez, Sandrine Guy, Véronique Martin, Béatrice Léccia, Marie-José Pellet, Fabienne Dhuisme, François Granier, Cécile Marquier, Alain Théron.

**Procuration :** Claude Bernard à Olivier Penin, Jean Denat à Farouk Moussa, Jean-Paul Franc à André Mégias.

**Suppléants avec voix délibérative :** Farouk Moussa, André Mégias.

**Suppléants sans voix délibérative :** Nathalie Gros-Chareyre, Pascale Bouillevaux-Breard, Jean-Claude Campos, Arnaud Fourel, Alain Reboul, Bernard Jullien, Véronique Vautrin, Angélique Rouressol, Yaëlle Béchar, Bernard Crozes, Isabelle Debrie, Vincent Coste, Adrien Ruy, Sonia Aubry, Pascale Cavalier, Marc Larroque.

**Présence de :**

Pour la Communauté de communes Pays de Lunel : Karine Nadal, Jérôme Boisson.

Pour le Conseil de développement : Claude Constant, Sylvain Dheilily, Robert Lefort.

**Absents excusés :**

Claude Bernard, Lucien Topie, Jean Denat, Ivan Couderc, Michel Debouverie, Jean Pierre Berthet.

**Administration :**

Maxime Charlier Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine Bazile Assistante de direction, Aude Faye Animatrice LEADER.

---

M. André Mégias, en tant que doyen de l'assemblée ouvre la séance. Il accueille et remercie les élus présents. M. André Mégias présente les excuses de M. le Maire D'Aimargues, Jean Paul Franc pour son absence.

Il procède à l'appel des présents afin de vérifier le quorum.

**Quorum :** Le quorum étant vérifié (39/44), la séance peut commencer.

M. Martinez prend la parole pour remercier les élus qui n'ont pu être réuni depuis le mois de février en raison de la crise sanitaire et des difficultés engendrées. Il déclare le Comité syndical installé dans ses fonctions et donne la présidence de la séance au doyen.

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Il s'agit dans un premier temps de désigner un secrétaire de séance. Le plus jeune élu de l'assemblée est sollicité. Mme Yaëlle Béchard accepte de remplir la fonction. Elle est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**Résultat du vote :**  
Vote pour : 40  
Abstention : 0  
Vote contre : 0

### **Désignation de deux accesseurs**

Afin d'assurer la tenue du bureau de vote, deux accesseurs doivent être désignés. Deux candidats se proposent pour la fonction :

M. Olivier Penin et M. Alain Thérond.

Mme Yaëlle Béchard est également désignée secrétaire du bureau de vote.

Ils sont désignés accesseurs et secrétaire à l'unanimité.

**Résultat du vote :**  
Vote pour : 40  
Abstention : 0  
Vote contre : 0

L'ordre du jour est rappelé :

#### **I - Affaires générales**

- I – 1 Election du Président du PETR
- I – 2 Détermination du nombre de Vice-présidents
- I – 3 Election des Vice-présidents constituant le Bureau
- I – 4 Approbation du compte rendu du comité syndical du 25 février 2020
- I – 5 Délégations du Comité syndical au Président
- I – 6 Délégations du Comité syndical au Bureau
- I – 7 Constitution de la Commission d'Appel d'offres
- I – 8 Désignation des représentants du PETR à l'Assemblée des Territoires
- I – 9 Désignation des délégués du PETR dans les institutions partenaires
- I – 10 Lecture de la charte de l'élu local et remise du guide d'accueil des nouveaux élus

#### **II - Questions diverses**

M. André Mégias constate que les conditions sont remplies pour procéder à l'élection du Président du PETR Vidourle Camargue par le Comité syndical.

##### **I – 1 Election du Président**

- Appel à candidature :

M. André Mégias fait appel à candidature.

M. Pierre Martinez fait acte de candidature.

M. André Mégias constate qu'il n'y a pas d'autre candidat.

- Modalités de vote :

M. André Mégias explique que des mesures dérogatoires ont été prise durant la crise sanitaire et que trois modalités de vote sont possibles :

- Soit par dérogation au titre des dispositions Covid et jusqu'au 25 septembre, vote à main levée avec l'accord de la totalité des électeurs,

- Soit inscription du nom du candidat sur un bulletin qui est déposé dans une urne qui circule autour de la table,

- Soit passage dans l'isoloir pour inscrire le nom du candidat et dépôt sous enveloppe dans l'urne du bureau de vote.

Il est constaté l'opposition du vote à main levée par au moins un membre de l'assemblée. Le vote à main levée est donc refusé.

Lés élus choisissent d'inscrire le nom du candidat sur un bulletin et son dépôt dans une urne qui circule autour de la table.

**Résultat du vote :**  
Vote pour : 40  
Abstention : 0  
Vote contre : 0

- Opération de vote :

Il est procédé au vote selon la modalité choisie par les élus.

- Résultat du vote :

Le dépouillement des bulletins par les accessseurs fait apparaitre :

- votants : 40

- bulletins nuls : 0

- bulletins blancs : 6

- bulletins M. Pierre Martinez : 34

M. André Mégias proclame les résultats et déclare l'élection de M. Pierre Martinez avec 34 voix.

M. le Président, Pierre Martinez, remercie les élus pour leur confiance et sa réélection à la fonction de Président du PETR Vidourle Camargue. Il rappelle son ambition qui est de faire de la structure un outil d'appui aux projets au plus près des élus dans un esprit pacifié et consensuel visant à l'efficacité.

Le Conseil de développement, par son Président Claude Constant est remercié pour sa présence et son assiduité.

Les élus représentants la Communauté de communes Pays de Lunel sont également remerciés. L'avenir de cette collectivité, en contrat de partenariat avec le PETR, fera l'objet d'un débat en vue de son intégration. Ce sera un point fort de ce mandat.

L'ordre du jour est repris par le Président nouvellement élu.

### **I – 2 Détermination du nombre de Vice-présidents**

M. le Président rappelle que les dispositions légales permettent jusqu'à 9 Vice-présidents pour le PETR.

Sur le précédent mandat, et guidé par l'équité et l'efficacité, il avait été choisi de désigner au total 7 Vice-présidents répartis selon le principe de 2 par communautés de communes sauf celle dont est issue le Président à qui n'est attribué qu'un seul représentant, le tout formant un bureau de 8 membres.

Il est proposé de reconduire ce choix pour cette nouvelle mandature.

L'assemblée approuve à l'unanimité à main levée cette proposition.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 40

Abstention : 0

Vote contre : 0

### **I – 3 Election des Vice-présidents constituant le Bureau**

- Modalité de vote :

L'assemblée approuve à l'unanimité le principe du vote à main levée.

- Appel à candidature :

Sont candidats : M. Philippe Gras, M. Jean Denat, M. Thierry Féline, Mme Véronique Martin, Mme Marielle Népoty, M. André Brundu, M. Thierry Agnel.

Il n'y a pas d'autre candidat à la fonction de Vice-président.

- Opération de vote :

A l'énoncé du nom du candidat, l'assemblée vote à main levée.

**1<sup>er</sup> Vice-président**, chargée du Développement économique, promotion du territoire, maintien et développement de l'activité agricole et en charge du Conseil de développement

Sont candidats : Philippe Gras

Il n'y a pas d'autre candidat à la fonction de 1<sup>er</sup> Vice-président.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 40

Abstention : 0

Vote contre : 0

**2<sup>ème</sup> Vice-présidence**, chargée de la Transition énergétique, du cadre de vie et de la biodiversité

Sont candidats : Jean Denat

Il n'y a pas d'autre candidat à la fonction de 2<sup>ème</sup> Vice-président.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 40

Abstention : 0

Vote contre : 0

**3<sup>ème</sup> Vice-présidence**, chargée du projet de territoire

Sont candidats : Thierry Féline

Il n'y a pas d'autre candidat à la fonction de 3<sup>ème</sup> Vice-président.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 40

Abstention : 0

Vote contre : 0

**4<sup>ème</sup> Vice-présidence**, chargée de la culture, du patrimoine et du mécénat

Sont candidats : Véronique Martin

Il n'y a pas d'autre candidat à la fonction de 4<sup>ème</sup> Vice-président.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 40

Abstention : 0

Vote contre : 0

**5<sup>ème</sup> Vice-présidence**, chargée de la promotion et du développement touristique

Sont candidats : Marielle Népoty

Il n'y a pas d'autre candidat à la fonction de 5<sup>ème</sup> Vice-président.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 40

Abstention : 0

Vote contre : 0

**6<sup>ème</sup> Vice-présidence**, chargée des savoir-faire et traditions

Sont candidats : André Brundu

Il n'y a pas d'autre candidat à la fonction de 6<sup>ème</sup> Vice-président.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 40

Abstention : 0

Vote contre : 0

**7<sup>ème</sup> Vice-présidence**, chargée des finances et de la commande publique

Sont candidats : Thierry Agnel

Il n'y a pas d'autre candidat à la fonction de 7<sup>ème</sup> Vice-président.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 40

Abstention : 0

Vote contre : 0

**Résultat du vote :**

L'ensemble des candidats est élu à l'unanimité. Le Bureau syndical est donc constitué de la manière suivante :

- Président du PETR Vidourle Camargue : M. Pierre MARTINEZ
- 1<sup>er</sup> Vice-président : M. Philippe GRAS  
Chargé du Développement économique, promotion du territoire, maintien et développement de l'activité agricole et en charge du Conseil de développement
- 2<sup>ème</sup> Vice-président : M. Jean DENAT  
Chargé de la Transition énergétique, du cadre de vie et de la biodiversité

- 3ème Vice-président : M. Thierry FELINE  
Chargé du Projet de territoire
- 4ème Vice-présidente : Mme Véronique MARTIN  
Chargée de la Culture, du patrimoine et du mécénat
- 5ème Vice-présidente : Mme Marielle NEPOTY  
Chargée de la promotion et du développement touristique
- 6ème Vice-président : M. André BRUNDU  
Chargé des Savoir-faire et des traditions
- 7ème Vice-président : M. Thierry AGNEL  
Chargé des Finances et de la commande publique

#### **I – 4 Approbation du compte rendu du comité syndical du 25 février 2020**

Présenté par M. le Président.  
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**Résultat du vote :**  
Vote pour : 40  
Abstention : 0  
Vote contre : 0

#### **I – 5 Délégations du Comité syndical au Président**

Il est proposé d'attribuer au Président du PETR Vidourle Camargue les délégations suivantes :

- Prendre toute décision en matière d'emprunt pendant la durée de son mandat, et notamment en matière de gestion de la ligne de trésorerie, aux fins de bonne exécution du budget voté par le Comité Syndical ;
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer des contrats d'assurance ;
- Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement du PETR Vidourle Camargue ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Intenter au nom du PETR Vidourle Camargue les actions en justice ou défendre le Syndicat Mixte dans les actions intentées contre lui, en demande comme en défense, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives. Cette compétence s'étend aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile, au nom du Syndicat Mixte du PETR Vidourle Camargue ;
- Prendre toute décision en matière de recrutement, gestion, rémunération des personnels et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et expert ;
- Régler les conséquences dommageables, quel que soit leur montant, des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de service ;

et toutes autres matières permettant la pleine réalisation des objectifs assignés par la liste des pouvoirs énumérés en dehors des cas strictement interdit par la loi, article L 5211-10 du CGCT.  
Décide que, conformément à l'article L5211-9 du CGCT, ces attributions déléguées au Président pourront faire l'objet d'une subdélégation.

**Résultat du vote :**  
Vote pour : 40  
Abstention : 0  
Vote contre : 0

#### **I – 6 Délégations du Comité syndical au Bureau**

Il est proposé comme cela était le cas durant les mandats précédents, de déléguer au Bureau la possibilité de faire les demandes de subventions pour les opérations portées en maîtrise d'ouvrage par le PETR et de faciliter l'administration dans le cadre des programmes européens LEADER, ATI et FEAMP.  
Les attributions déléguées au Bureau syndical sont confiées à celui-ci pour une prise de décision rapide. A charge pour le Bureau d'en rendre compte au Comité Syndical dès la séance suivante.

Il est donc proposé d'attribuer au Bureau Syndical les délégations suivantes :

- Conduite, validation et administration des candidatures aux appels à projets décidées par le Comité syndical,
- Conduite, validation et administration des contrats cadres liés aux dispositifs contractuels auxquels le comité syndical aura décidé d'adhérer,
- Administration des subventions pour les opérations portées en maîtrise d'ouvrage par le PETR,
- Administration des programmes européens LEADER et ATI et FEAMP ou tout autre programme dont le PETR serait lauréat.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 40

Abstention : 0

Vote contre : 0

### **I – 7 Constitution de la Commission d'Appel d'offres**

Il est nécessaire de procéder à la création d'une commission d'appel d'offres du PETR Vidourle Camargue à caractère permanent.

La commission doit être composée du Président du PETR (membre de droit), de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Il est proposé d'élire au sein du Comité syndical un représentant de chaque communauté de communes (la présidence mise à part) et 2 représentants titulaires de la CC Rhône Vistre Vidourle (EPCI la plus peuplée du PETR) pour pourvoir aux 5 sièges titulaires ; un représentant de chaque communauté de communes et 2 représentants suppléants de la CC Petite Camargue (seconde EPCI la plus peuplée) pour pourvoir aux 5 sièges de suppléants.

Sont candidats : M. Thierry Féline, M. André Brundu, M. Thierry Agnel, M. Philippe Gras, M. Alain Théron, Mme Marielle Népoty, M. André Mégias, Mme Mylène Cayzac, M. Patrick Bénézech, M. François Granier.  
Sont élus à l'unanimité et dans l'ordre suivant :

Titulaires	Suppléants
M. Pierre Martinez Président du Syndicat Mixte	
Thierry Féline	Marielle Népoty
André Brundu	André Mégias
Thierry Agnel	Mylène Cayzac
Philippe Gras	Patrick Bénézech
Alain Théron	François Granier

**Résultat du vote :**

Vote pour : 40

Abstention : 0

Vote contre : 0

### **I – 8 Désignation des représentants du PETR à l'Assemblée des Territoires**

Conformément à ses engagements, La Présidente de la Région Occitanie, Carole Delga, a mis en place l'Assemblée des Territoires.

Pour être présent et porter la voix du territoire du PETR et du GAL Vidourle Camargue, il est proposé les sièges suivant en respectant la parité homme/femme et le découpage territorial imposé par la Région (Délibération n°2016-10-263).

Pour le périmètre GAL :

Président du PETR (titulaire) / CC Pays de Lunel (suppléant)

Pour le périmètre dit « Camargue » :

CC Terre de Camargue (titulaire) / CC Petite Camargue (suppléant)

Pour le périmètre dit « Vidourle » :

CC Rhône Vistre Vidourle (titulaire) / CC Pays de Sommières (suppléant)

Sont candidats : M. Robert Crauste, M. Jérôme Boisson, M. Thierry Féline, Mme Sonia Aubry, Mme Agnès Nectoux, Mme Katy Guyot.

Sont élus à l'unanimité et dans l'ordre suivant :

Titulaires	Suppléants
Robert Crauste	Jérôme Boisson
Thierry Féline	Sonia Aubry
Agnès Nectoux	Katy Guyot

**Résultat du vote :**

Vote pour : 40  
 Abstention : 0  
 Vote contre : 0

**I – 9 Désignation des délégués du PETR dans les institutions partenaires**

Au regard des projets et partenariats fixés depuis la création du PETR Vidourle Camargue et suite au renouvellement du Comité syndical, il convient de renouveler les membres siégeant au sein des organismes, le Président siégeant de droit dans plusieurs, et selon la composition suivante :

- **Club des entrepreneurs** : le Président de droit au comité de Pilotage, suppléance à prévoir pour le Président.
- **SAGE Camargue Gardoise** : un siège à la Commission locale de L'eau (CLE).
- **Comité de programmation LEADER/ATI** du GAL Vidourle Camargue : le Président de droit au comité de programmation, suppléance à prévoir pour le Président.
- **Comité de sélection FEAMP** du GALPA Vidourle Camargue : le Président de droit au comité de programmation, suppléance à prévoir pour le Président.
- **Observatoire citoyen des transports départementaux du Gard** : collège des collectivités locales, 2 représentants qui ne soient pas des conseillers généraux.

Sont candidats : M. François Granier, M. Thierry Féline, Mme Josiane Rosier-Dufond, M. Robert Crauste, Mme Béatrice Leccia.

Sont élus à l'unanimité et dans l'ordre suivant :

	Titulaires	Suppléants
Club des entrepreneurs	Pierre Martinez	François Granier
Sage Camargue Gardoise	Thierry Féline	
Comité prog. LEADER/ATI	Pierre Martinez	Josiane Rosier-Dufond
Comité Sélec. FEAMP	Pierre Martinez	Robert Crauste
Observatoire citoyen des transports	Béatrice Leccia	Pas de candidat

**Résultat du vote :**

Vote pour : 40  
 Abstention : 0  
 Vote contre : 0

Mme Katy Guyot fait remarquer que la compétence transport est maintenant dévolue à la Région. Elle se demande si l'Observatoire citoyen des transports départementaux du Gard existe encore. Renseignement pris au Conseil départemental, l'Observatoire n'existe plus et n'a pas été reconduit par la Région.

**I – 10 Lecture de la charte de l'élu local et remise du guide d'accueil des nouveaux élus**

Conformément à la loi, il est fait lecture de la charte de l'élu local et un exemplaire est remis aux membres de l'assemblée.

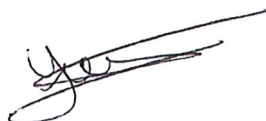
M. Le Président remet également le guide d'accueil des nouveaux élus du PETR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h00.

Fait à Aimargues, le 17 septembre 2020

La secrétaire de séance,  
MARTINEZ

Yaëlle BECHARD



Le Président, Pierre

